



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-090

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2022-02-02-00007 - Arrêté n°2022-00114 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-02-02-00007

Arrêté n°2022-00114 accordant des récompenses  
pour actes de courage et de dévouement

Paris, le 02 février 2022

**ARRETE N°2022-00114**

**Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement**

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup>

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **Mme Magali BEUCHER**, brigadière de police, née le 4 mars 1983 ;
- **M. Frédéric HALAMAJ**, brigadier de police, né le 12 janvier 1977 ;
- **M. Jérôme MALLET**, brigadier de police, né le 8 juin 1974 ;
- **M. Fabien CHAGNEAU**, gardien de la paix, né le 10 décembre 1982 ;
- **M. Sébastien DETHIER**, gardien de la paix, né le 27 juin 1987 ;
- **M. Cyril TELLIEZ**, gardien de la paix, né le 11 septembre 1988.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

**Didier LALLEMENT**